

Tél : 03 20 49 59 59
Email : inscriptionsscolaires@mairie-lille.fr
Site Internet : https://lille.espace-famille.net
Adresse postale : Hôtel de ville,
 CS 30 667, 59 033 Lille cedex

Contact ←

COORDONNÉES ET HORAIRES DES MAIRIES DE QUARTIER

Bois-Blancs

291 rue du Pont à Fourchon
 Tél : 03 20 17 00 40
 Email : boisblancs@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 1er mardi du mois

Faubourg de Béthune

17 avenue Verhaeren
 Tél : 03 20 10 96 40
 Email : fbgdebethune@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Fives

127 ter rue Pierre Legrand
 Tél : 03 20 71 46 10
 Email : fives@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Lille-Centre

Adresse postale : 31 rue des Fossés
 Entrée : 10 rue Pierre Dupont
 Tél : 03 20 15 97 40
 Email : lillecentre@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 1er mardi du mois

Lille-Moulins

215 rue d'Arras
 Tél : 03 28 55 09 20
 Email : moulins@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

Lille-Sud

83 rue du Faubourg des Postes
 Tél : 03 28 54 02 30
 Email : lillesud@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Saint-Maurice Pellevoisin

74 rue Saint-Gabriel
 Tél : 03 28 36 22 50
 Email : stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 4ème mardi du mois

Vauban-Esquermes

212 A rue Colbert
 Tél : 03 28 36 11 73
 Email : vaubanesquermes@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Vieux-Lille

13 rue de la Halle
 Tél : 03 28 38 91 40
 Email : vieuxlille@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 2ème mardi du mois

Wazemmes

100 rue de l'Abbé Aerts
 Tél : 03 20 12 84 60
 Email : wazemmes@mairie-lille.fr

- ☉ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Fermeture le matin le 3ème mardi du mois

Plus d'infos sur
parents.lille.fr



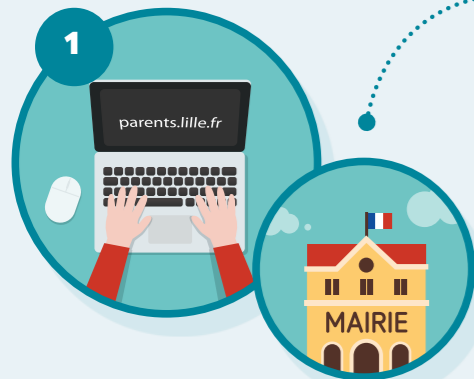
Votre enfant entre en maternelle ou change d'école à la rentrée 2020 ?

Inscriptions scolaires
 du 9 janvier
 au 27 mars 2020

en mairie de quartier
 ou sur
 parents.lille.fr



Vous déposez votre demande...



1. Téléchargez le formulaire d'inscription sur parents.lille.fr ou récupérez-le dans l'une des mairies de quartier.

3. Déposez votre dossier complet dans l'une des mairies de quartier.



Entre le **9 janvier** et le **27 mars**



Attention, pour certaines mairies de quartier, il est nécessaire de **prendre rendez-vous**. Coordonnées des mairies de quartier au verso. Des points d'accueil numérique de proximité sont disponibles dans chaque mairie de quartier. Un jeune en service civique peut vous accompagner dans vos démarches.



2. Remplissez le formulaire et joignez-y les pièces justificatives demandées.

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Une photocopie de votre livret de famille
- ✓ En cas de séparation ou de divorce, une photocopie du jugement attestant du mode de garde



Votre enfant entre en maternelle ou change d'école à la rentrée 2020 ?

Vos démarches à effectuer entre le 9 janvier et le 27 mars 2020

Nous la traitons...



4. La mairie de quartier enregistre votre dossier et vous conseille l'école proche de chez vous. Elle transmet ensuite l'ensemble des dossiers à la direction éducation de la Ville de Lille.

Pour les enfants nés en 2018

Pour la scolarisation d'un enfant né en 2018, **vous devez suivre la même procédure**. Vous recevrez une réponse par courrier en juin. Les conditions d'accueil de votre enfant seront définies par le directeur/la directrice d'école lors de votre rencontre. En revanche, la loi du 30 décembre 2017 a étendu l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins. **Pour tous les enfants nés en 2018, 11 vaccins sont donc obligatoires pour entrer à l'école.**

Puis, nous finalisons l'inscription !



5. En avril, vous recevez une **réponse par courrier** de la mairie.

Si votre demande d'école est acceptée, il vous faudra **contacter le directeur/la directrice** de l'établissement pour le/la rencontrer. Ce rendez-vous est indispensable pour l'accueil de votre enfant.

Si votre demande d'école n'est pas acceptée, **une autre école vous sera alors proposée**.

Il vous faudra ensuite **contacter le directeur/la directrice** de cet établissement pour le/la rencontrer.



Votre enfant est inscrit à l'école !



Vous recevrez ensuite votre Dossier Familial Unique qui vous permettra de **l'inscrire au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires et aux accueils de loisirs** sur l'espace famille : <https://lille.espace-famille.net> ou en mairie de quartier.